



Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome

Communauté
de Communes
de la Grande
Vallée de la
Marne

Les renseignements que vous voudrez bien nous fournir permettront au service compétent d'étudier au mieux votre dossier.

Ce document est à déposer en 3 exemplaires à la mairie du lieu où sera réalisé votre projet.

Celle-ci en transmettra un exemplaire au service compétent.

Le Maire de la commune de :

Transmet le dossier le :

Signature,

Observations éventuelles :

Demandeur

Nom, Prénom :

Adresse actuelle :
(Rue – code postal – ville)

Tél :

Caractéristiques du terrain

Adresse :
(rue—code postal—ville)

Référence cadastrale :
(section et n° des parcelles)

Superficie(m2):

Topographie (pente): Plat Pente faible (<10%) Pente forte (>10%)

Accessibilité au camion de vidange:

Responsable du projet (maitre d'œuvre, architecte...)

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Installateur du dispositif

Nom :

Adresse :
(rue—code postal—ville)

Tél :

Nature du projet

Assainissement neuf :

Rénovation du dispositif :

Dans le cadre d'un

Permis de Construire :

Certificat d'Urbanisme :

Date de la demande et n° :

Surface au sol (m2):

Caractéristiques des locaux à desservir

A usage d'habitation :

Autre (préciser) :

Neuve :

Existante :

Principale

Secondaire

Location

Surface au sol (m2):

Nombre

d'usagers :

de pièces principales :



Terrain d'implantation du dispositif d'assainissement

Surface totale de la parcelle (m²) :
Topographie :
Perméabilité :
Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre :
Présence d'un point d'eau :
Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ?

La zone d'épandage doit se trouver à plus de 35m de tout puits ou captages d'eau potable, 3m des limites de propriétés, 3m de toute plantation et 5m de l'habitation (infiltrations)

Caractéristiques de la filière

1- PRETRAITEMENT

Volume de la fosse toutes eaux (m³) :
Marque :
Bac dégraisseur :
Préfiltre intégré :
Ventilation avec extracteur d'air :
Autre (à préciser) :

oui non
 oui non
 oui non

Le bac dégraisseur est conseillé lorsque le prétraitement est situé à plus de 5 mètre de l'habitation

Poste de relèvement situé :

Avant la fosse
 Après la fosse
 Après la filière de traitement

Le système prescrit peut nécessiter dans certains cas la présence d'un relèvement par pompage.

2- TRAITEMENT (choisir la filière retenue)

Épandage souterrain à faible profondeur (1m)

sur terrain plat
 sur sol en pente (tranchées implantées perpendiculairement à la pente)
Nombre de tranchées : _____
Longueur unitaire (m) : _____
Longueur totale réservée à l'épandage : _____

Lit d'épandage

Nombre de drains : _____
Longueur unitaire : _____
Surface réservée à l'infiltration (m²) : _____

La surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5m. On ajoute 5m² par chambre supplémentaire à partir de 3.

Filtre à sable vertical

Non drainé Drainé

Surface réservée à l'infiltration (m²) : _____

Le filtre à sable sera imperméabilisé : oui non

Terre d'infiltration

Surface réservée à l'infiltration au sommet (m²) : _____

Surface d'infiltration à la base (m²) : _____

Autre système
(soumis à autorisation du service)

3- REJET DES EAUX EPUREES

dans le sol
 au fossé
 à la rivière/ruisseau
 au réseau de drainage agricole
 au réseau pluvial
 dans un puits d'infiltration
 autre (préciser) : _____

Le cas échéant demander l'autorisation de rejet (communal, départemental ou privé)

la Grande Vallée de la Marne

Autres renseignements

Alimentation en eau de la construction:

réseau public forage ou puits privé autre: _____

Évacuation des eaux pluviales:

Fossé
 rivière/ruisseau
 Réseau communal
 Puisard
 autre (préciser): _____

Les eaux de pluie ne doivent en aucun cas transiter par la filière assainissement. Elles doivent être évacuées séparément.

Pièces jointes

- Plan de situation dans la commune
Plan cadastral permettant de situer le puits,
sources ou captages dans un rayon de 100m par
rapport à l'habitation

- Étude à la parcelle réalisée
par un bureau d'études

Cette étude de filière comprendra :

une étude de sol à la parcelle avec
sondage à la tarière, horizons
hydromorphiques et test de perméabilité

un schéma d'implantation (1/5000) avec
limites du terrain, la situation de l'habitation sur le
terrain et par rapport aux habitations voisines, la
position des différents éléments de l'installation,
les canalisations, la pente prescrite, la profondeur
le cas échéant vis-à-vis de l'exutoire, l'emplace-
ment des conduites de ventilation. Ne pas oublier
de donner le sens de la pente du terrain naturel ou
encore la présence de végétation, fossé..etc

Engagement du pétitionnaire

Le pétitionnaire s'engage à :

- respecter les règles techniques de réalisation du système proposé, en particulier sur le sable employé (DTU 64-1)
- Convenir d'un rendez vous et à adresser la déclaration d'achèvement des travaux à Monsieur Le Président de la Commu-
nauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne en vue de la vérification technique avant recouvrement
- assurer le bon état de fonctionnement de son installation
- respecter les distances des points d'eau indiquées au dossier
- Payer la redevance du service public d'assainissement non collectif à compter de sa mise en application

Fait à :

Le :

Signature,



CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE - NE PAS REMPLIR MERCI

Pour information générale et technique:

La filière d'assainissement doit être implantée hors zone de circulation et de stationnement de tout véhicule et charges lourdes. Elle doit rester dépourvue de toutes cultures et de plantations arboricoles. Aucun revêtement imperméable à l'air et à l'eau ne doit recouvrir le système d'assainissement (privilégier l'engazonnement).

Les matières solides qui se déposent et s'accumulent dans la fosse toutes eaux. Ils devront être régulièrement vidangées, tous les 4 ans environ.

Des gaz de fermentation et des odeurs sont produits au niveau de la fosse. Ils doivent être dégagés par une ventilation efficace. Elle est assurée par :

- une entrée d'air placée sur la chute des eaux et remontée au dessus du toit
- Une sortie d'air placée après la fosse et également remontée au dessus du toit, munie d'un extracteur de gaz et éloignée de l'entrée d'air.

L'épuration des eaux est obtenue par infiltration des eaux soit dans le sol (apte) soit dans un massif de sable, grâce à l'action des micro-organismes qui y sont naturellement présents.

Pour que votre système fonctionne durablement, le choix du type d'assainissement doit tenir compte des caractéristiques et contraintes de votre terrain. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de réaliser une étude de sol, afin de connaître votre terrain et à l'emplacement prévu de votre assainissement.

Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement gravitaire dans le sous-sol. Si cela n'est pas possible (sol imperméable, nappe phréatique proche..) un rejet en surface peut être envisagé.

Quand il n'y a pas d'exutoire susceptible de recevoir les eaux traitées, d'autres solutions peuvent être envisagées mais sont soumises à autorisation de l'autorité légale.

Dans l'exécution des travaux, le terrassement ne doit pas entraîner le compactage des terrains réservés au traitement des effluents. Les engins de terrassement devront exécuter la ou les fouille(s) en une seule passe, afin d'éviter ce compactage.

Les regards seront situés au niveau du sol superficiel et resteront accessibles pour faciliter l'entretien et le contrôle des installations.

Avis du Président

- FAVORABLE
- FAVORABLE, AVEC RESERVES
- DEFAVORABLE

Motifs/remarques :

Fait à :

Le :

Signature,

